



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

IUFM

Question écrite n° 31434

Texte de la question

M Robert Pandraud demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, les dispositions qu'il compte prendre pour que les enseignements artistiques trouvent la place importante qui leur est due dans les programmes des futurs IUFM.

Texte de la réponse

Reponse. - La place qu'il convient de réserver aux enseignements artistiques dans les formations dispensées par les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) a fait l'objet d'orientations nationales. Les IUFM, dans le cadre de l'autonomie pédagogique qui est la leur en tant qu'établissements d'enseignement supérieur, ont pris toutes dispositions afin de développer au titre de la formation générale et de la formation commune des modules de sensibilisation à l'environnement culturel et au patrimoine local ainsi que des modules de pratiques artistiques variées. En outre, le partenariat culturel qui existait avant la création des IUFM dans le cadre des ateliers artistiques est maintenu et sera renforcé.

Données clés

Auteur : [M. Pandraud Robert](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31434

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 1990, page 3318